



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

**Censvra Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis, In  
Librum cui titulus est: La Défense de l'authorité de N. S.  
P. le Pape, ..., contre les erreurs de ce temps, Par Iacques  
De Vernant, à Mets, 1658**

**Université <Paris> / Faculté de Théologie**

**Parisiis, 1665**

Ex Censurâ sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis latâ in propositiones  
Ioannis Angeli Ordinis Fratrum Minorum. an. 1482. Extrait de la Censure  
de la sacrée Faculté de Theologie de Paris, faite ...

**urn:nbn:de:hbz:466:1-14744**

p. 365 & 366 Tous ceux qui ont une puissance & une juridiction ordinaire, c'est à dire qui leur convient à raison de leur charge & de leur office, peuvent la deleguer, & en faire telle part qu'il leur plaist, sans attendre le consentement d'autrui..... Or le pouvoir d'exercer toutes les fonctions Episcopales dans toutes les Eglises particulieres appartient de droit au Pape aussi bien qu'aux Evesques, c'est à dire en vertu de la charge, & de son office..... Il peut donc deleguer cette juridiction, & faire telle part qu'il luy plaira des fonctions de Pasteur, en tous les Dioceses de tous les Evesques, sans rechercher leur consentement.

Douzième proposition de Jacques de Vernant.

CENSURA.

CENSURE.

*Doctrina contenta in hac propositione (il peut donc, &c.) intellecta de usu & exercitio, est juri communi contraria, & tendens in destructionem Ecclesie, non in edificationem.*

La Doctrine contenuë dans cette proposition, il peut donc, &c. entenduë de l'usage & de l'exercice, est contraire au droit commun, & tendante à la destruction de l'Eglise, & non pas à son edification.

Ex Censurâ sacræ Facultatis Theologiæ Parisiensis latâ in propositiones Ioannis Angeli Ordinis Fratrum Minorum. an. 1482.

Extrait de la Censure de la sacrée Faculté de Theologie de Paris, faite contre quelques propositions de Jean Angeli de l'Ordre des Freres Mineurs. en l'an 1482.

8. **P** Apapossit totum jus Canonum destruere, & novum construere.

8. **L** E Pape pourroit détruire tout le Droit Canon, & en faire un nouveau.

CENSURA.

CENSURE.

*Hac propositio est scandalosa, blasphematoria, notoriè hæretica & erronea.*

Cette proposition est scandaleuse, blasphématoire, & notoirement heretique & erronée.

